PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept le 28 février à 18h30mn ont été convoqués en date du 17 février 2017 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, Benoît SITTER secrétaire Mme Germaine VILMIN titulaire, M. Claude BUESSLER titulaire, M. Etienne WALZER titulaire, M. Christophe GRUND suppléant de M. Jean-Claude WETZEL. MM. André BINDLER, Bernard EGLY suppléants.

Absents excusés

M. Jean-Claude WETZEL titulaire, Mme Isabelle COTE suppléant.

Membres consultatifs présents

M. Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux

Membres consultatifs excusés

Madame Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale
Mme Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
M. Cédric NODIN ONF
Monsieur Michel VILLING, DDT
Monsieur Patrice GUNTZ cabinet géomètre Schaller Roth Simler – Maître d'œuvre.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et les remercie de leur participation.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 février 2017
- 2. Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016
- 3. Affectation des résultats 2016
- 4. Examen et approbation du budget primitif 2017
- 5. Rémunération
- 6. Travaux
- 7. Divers et communications

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT 68780 LE HAUT SOULTZBACH Tel: 03.89.82.52.10

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07/02/2017

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Compte administratif

Les membres du bureau de l'AF élit son président; M. Franck DUDT propose M. Philippe PINGENAT, Vice-Président. L'assemblée passe au vote et M. Philippe PINGENAT est élu président de séance à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée prend connaissance du document et l'examine.

Section de fonctionnement

Total des dépenses 197 894.77 €

Total des recettes 449 933.81 € avec excédent reporté de 190 900.49 €

Résultat : excédent 252 039.04 €

Section d'investissement

Total des dépenses 56 551.14 €

Total des recettes 0

Résultat : déficit - 56 551.14 €

Résultat de clôture 2016 excédent 195 487.90 €

Restes à réaliser à reporter

Dépenses 540 760.06 €

Recettes 373 499.00 € (soit – 167 261.06 €)

Soit un résultat d'investissement : - 223 812.20 €

L'assemblée sous la présidence de M. Philippe PINGENAT délibère en l'absence de M. le Président. M. Philippe PINGENAT soumet au vote le compte administratif 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ensemble du compte administratif a été examiné autant dans la section de fonctionnement que dans la section d'investissement un excédent global de 195 487.90 € se dégage de cet exercice.

Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. Eric BRAILLON et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

A la clôture de l'exercice 2016 est constaté le résultat suivant : excédent 28 226.84 € (en tenant compte des restes à réaliser).

En section de fonctionnement excédent : 252 039.04 €

En section d'investissement, déficit 56 551.14 €

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT 68780 LE HAUT SOULTZBACH Tel: 03.89.82.52.10

L'assemblée à l'unanimité des membres présents délibère et décide :

- d'affecter 32 911.71 € de l'excédent de fonctionnement 2016 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2017 et;
- pour le solde de 28 226.84 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2017.

4. EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Président présente un projet chiffré du budget primitif 2017.

M. le Président propose de maintenir le taux à l'hectare à 10 € pour 2017. M. GRUND précise que c'est le taux moyen appliqué par les AF sur le Haut-Rhin et notamment à Burnhaupt le Haut.

Après un tour de table et après discussion, l'assemblée est d'avis de retenir un taux de 10 € l'hectare.

Le bureau de l'AF décide de fixer des seuils minimum de recouvrement pour les cotisations. Les montants de cotisations font l'objet de seuils de calcul appliqués sur le total du décompte :

- le seuil minimum pour le calcul du montant de la cotisation est fixé à 1,00 €

(Si la facture est inférieure à ce seuil le décompte est exclu du calcul du rôle)

- entre 1€ et 2,50€ le montant minimum est fixé à 2,50€ /an et est appliqué par un recouvrement tous les deux ans pour aboutir au minimum recouvrable par la trésorerie soit 5€
- à partir de 5€ et + le décompte est annuel.

Le bureau de l'AF:

- décide d'appliquer ces seuils
- de confier la gestion et le suivi du fichier des cotisants de l'Association foncière de Soppe-le-Haut à l'UAF plaine du Rhin qui se charge de la mise à jour desdits fichiers, de l'élaboration des rôles, et de l'édition des décomptes pour l'ensemble des cotisants. Elle établira une facture pour cette prestation.
- M. le Président présente le budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement dépenses et recettes. Il donne des explications sur certains articles.
- M. le Président propose donc de passer au vote de ce budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

41 078 €

Recettes

41 078 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

546 068.06 €

Recettes

546 068.06 €

Le budget primitif 2016 équilibré en dépenses et recettes dans chaque section est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. REMUNERATION

M. le Président rappelle que par délibération du 03 mars 2016 le bureau de l'AF a décidé de verser une rémunération forfaitaire annuelle de 1000 € brut par agent.

M. le Président propose de reconduire la rémunération 2016 dans les mêmes conditions.

La charge de travail étant encore assez importante sur 2017; M. le Président propose à nouveau d'affecter à Mme Anne KIPPELEN et Mme Anne-Catherine REITZER agents administratifs de la Commune du Haut Soultzbach pour le compte de l'Association Foncière des fonctions accessoires consistant au travail de secrétariat. Les personnes seront placées sous les ordres du Président de l'AF. Ainsi il est proposé une indemnité de fonction accessoire d'un montant forfaitaire maximum de 1000 € brut annuel maximum par agent. Cette indemnité sera modulée en fonction du travail fourni sur 2017.

Le bureau délibère et décide :

- de verser la rémunération à Mme Anne KIPPELEN comme prévu
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2017
- d'affecter Mme Anne-Catherine REITZER comme en 2016 en fonction des tâches de travail et de verser une rémunération selon le travail effectué
- de cotiser pour la part patronale aux organismes compétents (CSG RDS uniquement)
- charge le Président de prendre les initiatives en ce sens.

6. TRAVAUX

Après discussion, M. le Président propose que quelques membres se rencontrent pour définir un programme d'actions de travaux d'entretien à savoir le curage des fossés, le broyage le long des chemins, l'écoulement au lieudit Stoeck. Ce groupe sera constitué de Messieurs Bernard EGLY, Philippe PINGENAT, André BINDLER et Etienne WALZER.

M. le Président précise que sur le chantier du Niederhaulen, les bois devaient être coupés pour fin janvier 2017 ; et qu'ils devront être sortis pour juin 2017 selon le contrat.

M. le Président précise que le marché a été notifié à l'entreprise VOGEL TP.

Il reste à définir une plateforme pour le stockage des engins de l'entreprise VOGEL durant le chantier. Ce point sera abordé lors de la première réunion de chantier qui devrait s'organiser d'ici fin du mois avec M. GUNTZ maître d'œuvre et l'entreprise.

Plusieurs membres constatent l'état dans lequel se trouve le chemin du Eckweg. Contact sera pris avec M. MAERKY.

7. DIVERS ET COMMUNICATIONS.

- M. le Président précise qu'une assemblée générale des propriétaires devra être organisée courant juin ou juillet.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été transmis à M. STEMPFEL et l'entreprise MAERKY.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT 68780 LE HAUT SOULTZBACH Tel: 03.89.82.52.10

- Il est également question de la situation de l'AF par rapport à la Commune déléguée de Mortzwiller et des dépenses d'entretien des chemins. Ce point sera soulevé après la mission des travaux connexes à l'AF.
- La question suivante est soulevée : que faire de la terre qui sera décaissée à différents endroits lors des travaux ? Ce point reste à discuter lors de la première réunion de chantier.
- M. le Président donne la parole à M. Eric BRAILLON Trésorier qui informe l'assemblée de l'état des restes à recouvrer concernant les soultes et la cotisation du rôle 2016.

Reste à encaisser au 28/02/2017 : 5 547.62€

Soultes : 4 778.68 € Cotisations : 768.94€

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h.

Le Président : Franck DUDT